

**COMITE DEPARTEMENTAL
DES SOCIETES DE TIR DE L'OISE**

LIGUE DE PICARDIE

FEDERATION FRANCAISE DE TIR

Tél. 03.44.82.38.37 - Président

Email : assoc.cdstoise@wanadoo.fr

N° SIRET : 450 440 490 00040



Adresser la correspondance à :

M. Michel DEFRANCE
Président du C.D.S.T.O.
20, Rue des Tilleuls – Le Manoir
60112 LA NEUVILLE VAULT

Monsieur le Président

REF. : C.D.S.T.O.
2019/02 n°698
Michel DEFRANCE

RANTIGNY, LE 8 FEVRIER 2019

OBJET : Départementaux 25-50 m, utilisation de la dérogation

Monsieur le Président,

Un petit rappel sur l'utilisation de la fiche dérogation,

L'utilisation de la dérogation pour ces départementaux, permet à certains tireurs dans l'impossibilité de tirer dans leurs catégories respectives, de pouvoir tirer dans une autre série afin de pouvoir se qualifier au niveau supérieur du championnat.

Aussi, il n'appartient pas au club organisateur de décider du bien-fondé de la demande de dérogation. Celle-ci ne peut être validée que par le Responsable de la Gestion Sportive du Département ou de la Ligue, conformément aux références de la Gestion Sportive Nationale, en vigueur.

Donc, les dérogations sont à envoyer au RGS du Département qui jugera du bien fondé de celle-ci, les validant ou les refusant le cas échéant.

De ce fait, les dérogations déjà enregistrées par le club organisateur, seront à valider par le RGS uniquement.

Monsieur Jean NEEL est le responsable RGS Départemental et Régional.7

Adresse :1 impasse Georges LELONG 60290 RANTIGNY contact : assoc.cdstoise@wanadoo.fr

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma parfaite considération.

Le Président du C.D.S.T.O.

Michel DEFRANCE